

Des nouvelles de Gay-Lussac (le 03/03/08)

1) Vendredi 29 février : **le Conseil d'administration du lycée a rejeté majoritairement le projet de dotation horaire** (10 contre, 8 pour, 5 abst ; le vote était à bulletin secret mais on sait qui a voté contre : 4 snes + 3 fcpe + région + (probablement) mairie et 1 élève)

- les élus du Snes ont surtout dénoncé le fait que cette dotation va conduire à des classes très chargées (35 élèves par classe) ce qui est , à notre sens, totalement inadmissible, notamment en classe de seconde. Les élus Snes ont également dénoncé les conséquences pour les enseignants (suppressions de postes, plus d'heures sup imposées...). Malheureusement, tous les lycées de la Région subissent les effets des 11 000 suppressions de postes dans Éducation Nationale
- les élus de la FCPE ont fait part de la forte demande des parents de l'amélioration du service public d'éducation et malheureusement, c'est le contraire qui a lieu

M Vandembrouke (représentant de la région au CA du lycée) est allé dans le même sens et il a confronté cette dégradation (qui concerne tous les lycées) avec les efforts financiers de la Région pour les lycées

En [deuxième page](#), un document montrant que la suppression des classes découle plus des choix budgétaires que de la légère baisse démographique.

2) Vendredi 29 février a également eu lieu le dépouillement de la **consultation des enseignants du lycée sur les « contrats d'objectifs »** : Avec une forte participation, **82 % des votants demandent la suspension de la rédaction des contrats d'objectifs, compte tenu de la dotation horaire**. Le rectorat ne peut pas demander aux enseignants de monter des projets (les contrats d'objectifs) pour améliorer les lycées tandis qu'ils aggravent la situation des élèves (classes chargées en particulier) et celle des prof (cf plus haut).

3) Il y a eu un article dans l'Echo de jeudi 28/02 sur la pétition de Gay-Lussac

4) Le Popu a fait savoir qu'il préparait aussi un article

5) France 3 a fait deux reportages (téléchargeables une semaine) vendredi 29 février, dans le premier (édition limousin), on évoque la situation générale des lycées du limousin, dans le deuxième (édition locale de Limoges), c'est plus centré sur Gay-Lussac.

Effectifs des classes et nombres de divisions

Actuellement, pour déterminer le nombre de divisions, le rectorat compte en base 35. Par exemple, s'il y avait 71 élèves en 1^{ère} L, le rectorat ouvre 3 divisions (71 est supérieur à 2 fois 35) mais, s'il n'y a que 67 élèves, le rectorat ouvre deux divisions (67 est inférieur à 2 fois 35).

Avec cette règle de calcul et avec les prévisions d'effectifs, le rectorat aboutit à la suppression de deux divisions en Terminale au lycée Gay-Lussac

Imaginons que le Rectorat compte en base 33 : il faudrait créer deux divisions (au lieu d'en supprimer deux) et l'effectif maximal des classes n'aurait varié que de deux élèves par division.

Imaginons qu'il compte en base 32 ou même en base 29 ou en base 27 (27 est la moyenne académique des élèves par division en lycée), il faudrait créer de nombreuses classes, comme le montre le tableau ci-dessous

	élèves prévus en 08/09	Base 35 prévisions sept 2008	Base 33	Base 32	Base 29	Base 27
Seconde	397	12	13	13	14	15
1ere S	199	6	7	7	7	8
1ere ES	89	3	3	3	4	4
1ere L	67	2	3	3	3	3
TS	192	6	6	6	7	8
TES	97	3	3	4	4	4
TL	68	2	3	3	3	3
total		34	38	39	42	45
Variation par rapport à 2007		-2	+2	+3	+6	+9

La suppression de deux divisions n'est pas une fatalité ; la suppression des classes découle plus des choix budgétaires que de la légère baisse démographique ! Où est l'intérêt des lycéens dans tout ça ?